

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de VELESMES-ESSARTS **Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)** **Abrogation de la Carte Communale**

Par arrêté URB.19.08.A9, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) a décidé l'ouverture d'une enquête publique unique relative à :

- l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Velesmes-Essarts ;
- l'abrogation de la Carte Communale en vigueur sur le territoire de la commune de Velesmes-Essarts.

Cette enquête publique unique est organisée pour une durée de 33 jours consécutifs

du lundi 1^{er} avril 2019 au vendredi 03 mai 2019 inclus.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet d'exprimer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune. Il définit le droit des sols applicable à chaque terrain.

Le projet de PLU de Velesmes-Essarts n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné Madame Joëlle COMTE en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique unique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- ➔ En Mairie de Velesmes-Essarts – Siège de l'enquête publique unique – 14, Grande Rue – 25410 Velesmes-Essarts – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ Au Grand Besançon – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 Besançon – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique unique sera également consultable sur un poste informatique au Grand Besançon – Mission PLUi – 2, rue Mégevand – 25000 BESANCON – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Velesmes-Essarts :

- **le lundi 1^{er} avril 2019 de 09H00 à 12H00 ;**
- **le samedi 27 avril 2019 de 09H00 à 12H00 ;**
- **le vendredi 03 mai 2019 de 14H00 à 17H00.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Velesmes-Essarts, au Grand Besançon – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Velesmes-Essarts – Commissaire-enquêteur élaboration du PLU et abrogation de la Carte Communale
14, Grande Rue – 25410 VELESMES-ESSARTS.

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1174>.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-1174@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Velesmes-Essarts et au Grand Besançon, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique unique peut être demandée à Fabienne MEOTTI, Mission PLUi du Grand Besançon, au 03 81 61 51 21 ou par mail plui@grandbesancon.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Velesmes-Essarts et au Grand Besançon – Mission PLUi, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique unique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique unique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de PLU et abroger la Carte Communale de Velesmes-Essarts.

Pour le Président,
La Conseillère Communautaire Déléguée
A la Planification et à l'Urbanisme Opérationnel,
Catherine BARTHELET
Maire de Pelousey